

<b>BGE NYVK</b>	<b>C1</b>	<b>Compréhension orale</b>	
<b>Français des Affaires</b>		<b>40 minutes*</b>	<b>40 points</b>
<b>Modèle</b>			

\* a 3 perc átmásolási idővel együtt

### **TUDNIVALÓK**

*Kérjük, olvassa el figyelmesen a feladatlapon szereplő instrukciókat. Minden kérdésre adjon választ. Kérjük, kék tintaszínű tollat használjon.*

*A beszédértés vizsgán két szöveget fog hallani, mindkettőt **kétszer**. Minden meghallgatás esetében biztosítunk időt arra, hogy elolvassa az instrukciókat és a feladatokat, illetve hogy ellenőrizze válaszait.*

*Kérjük, **a szövegek meghallgatása közben** megoldásait **a feladatlapra** írja. A vizsga végén lesz 3 perce arra, hogy megoldásait átmásolja a **megoldólapra**.*

**A vizsga végén a feladatlapokat és a megoldólapot is helyezze el a nagy borítékban.**

*A szöveg hangjelzés után kezdődik.*

## **Enregistrement A**

**Vous allez entendre un enregistrement sur le traité de Lisbonne.**

### **I. Indiquez si les affirmations suivantes sont vraies (V) ou fausses (F).**

1-5

1. Jean Louis Bourlanges est membre du Parlement Européen.
2. La ratification du traité de Lisbonne est proche.
3. Selon J-L Bourlanges entre le traité de Nice et celui de Lisbonne les différences sont importantes.
4. Les modifications sont révolutionnaires.
5. Le Parlement Européen délibère sur ces nécessaires changements depuis une décennie.

### **II. Choisissez la bonne réponse.**

6-10

#### **L'interlocuteur**

6. Le reporter s'entretient avec un député européen de nationalité...
  - A) tchèque.
  - B) française.
  - C) européenne.

#### **Les changements prévus**

7. Le nombre de lois qui devront être votées par plus de 50% des élus sera...
  - A) plus important qu'actuellement.
  - B) moins important qu'actuellement.
  - C) aussi important qu'actuellement.
8. Le système de vote au sein du Conseil des Ministres...
  - A) sera un peu plus efficace.
  - B) sera moins efficace.
  - C) ne sera absolument pas efficace.

9. L'exécutif...
- A) sera simplifié.
  - B) sera beaucoup plus compliqué que précédemment.
  - C) ne sera pas modifié.

**Avis de l'interviewé**

10. Selon J-L. Bourlanges...
- A) le traité a atteint son objectif.
  - B) le traité est parachevé ainsi.
  - C) il reste encore beaucoup de réformes à faire.

---

## Enregistrement B

---

**Vous allez entendre l'extrait d'une interview avec Helmut Mouhoud sur la délocalisation des entreprises.**

**III.** | **Complétez le texte suivant d'après l'enregistrement.**  
11-15

Le bilan des délocalisations dans les pays d'accueil est .....(11). Les pays qui en ont profité le plus sont les pays .....(12). Ces pays sont entrés dans la division internationale du travail dans les années .....(13). Pour les pays de la Méditerranée le résultat est .....(14) à cause de l'inexistence d'acquisition de .....(15) plus élaborés.

**IV.** | **Quel mot de la série ne figure pas dans le texte.**  
16-20

- 16. une promesse – un espoir – une illusion
- 17. des centres d'appel – la saisie informatique – la distribution
- 18. des entreprises d'habillement – la construction automobile – le taxitel
- 19. l'émigration internationale – le transfert des revenus – le virement
- 20. le savoir-faire – la politique d'immigration – le brain drain

<b>BGE NYVK</b>	<b>C1</b>	<b>Compréhension orale</b>	
<b>Français des Affaires</b>		<b>40</b> minutes	<b>40</b> points
<b>Modèle</b>			

## SOLUTIONS

Enregistrement A	
1.	V
2.	V
3.	F
4.	F
5.	V
6.	A
7.	A
8.	A
9.	B
10.	C
Enregistrement B	
11.	mitigé
12.	de l'Asie du Sud-est
13.	60-70
14.	décevant
15.	segments
16.	une promesse
17.	la distribution
18.	la construction automobile
19.	le virement
20.	le savoir-faire

## Enregistrement A

La ratification du traité européen de Lisbonne semble désormais en bonne voie. Le président Tcheque est maintenant prêt à signer le document, il a obtenu lors du sommet de Bruxelles une dérogation sur la charte européenne des droits fondamentaux. Nous sommes en ligne ce matin avec Jean Louis Bourlanges.

- Bonjour
- Bonjour
- Vous avez été député européen pendant dix huit ans, cette fois d'après vous, est ce que la voie est dégagée pour le traité de Lisbonne ?
- Ah oui je crois qu'elle est vraiment dégagée, il reste, je crois, une décision à prendre par la Cour Constitutionnelle tcheque, mais cette décision si elle n'est pas déjà prise le sera très prochainement, et sera favorable.
- A priori c'est demain, pour vérifier la compatibilité du texte avec la constitution Tcheque.
- Absolument, alors nous allons avoir maintenant ce traité, mais je crois que tout cela a été extrêmement gonflé, il était faux de dire que entre Nice et Lisbonne les différences sont considérables. En fait il y a un certain nombre de modifications plus ou moins marginales et j'ai tendance à dire que tout ce qui s'est passé depuis dix ans c'est un peu tempête au bassin d'enfant, car on a fait beaucoup de bruit pour des modifications qui restent relativement marginales.
- Vous voulez dire que ce n'est pas une si grande évolution que cela?
- Non pas du tout. Pas du tout. Il y a un certain nombre d'améliorations, un certain nombre de choses qui vont plutôt dans le mauvais sens. Les améliorations c'est que on aura un tout petit peu plus de décisions qui seront prises à la majorité qualifiée, avec un peu plus d'efficacité, on aura un système de vote au sein du Conseil des Ministres, c'est-à-dire entre les états, qui sera aussi un peu plus efficace, mais très marginalement, et on aura un exécutif, là il y a vraiment du bon et du mauvais, qui sera, contrairement à ce qu'on dit, beaucoup plus compliqué qu'avant, mais qui permettra peut être de faire émerger une personnalité de politique extérieure. Cela se ramène globalement à cela.
- Jean Louis Bourlanges, il y a quand même une évolution, on va tout de même vers du mieux, c'était nécessaire tout de même avec 27 pays membres maintenant?
- Non parce que je crois que ce qui est nécessaire n'a pas été fait.
- On pouvait laisser le système, le code de la route européen tel quel?
- Pas comme toujours, on dit qu'on fait des réformes, que ce soit en Europe ou en France et on fait quelques petits changements et on appelle cela réforme.
- Oui donc pas assez loin.
- Les changements, ... on devait changer profondément la Commission, et on a laissé la Commission fonctionner comme elle fonctionne, c'est à dire un commissaire par état membre, ce qui fait un système à la fois pléthorique et très déséquilibré au profit des nouveaux venus des européens de l'est qui représentent 33 % des commissaires pour je crois un peu moins de 20 % de la population.
- Oui.

2'38"

## Enregistrement B

- J'aimerais qu'on dise quelques mots sur les pays d'accueil des délocalisations, quels bénéfices tirent-ils de ce processus?
- C'est très ambigu, le constat malheureusement. Le bilan est très mitigé, voila. Il y a des pays qui en ont bien profité. C'est des pays d'Asie du Sud-est de la première génération, qui étaient entrés par ce biais dans la division internationale du travail dans les années 60 - 70, qui ont tiré leur épingle du jeu, ils ont fait de regroupements de filière, ils ont, La Corée, Taiwan , Hong-Kong, Singapour, ils ont des spécialisations entières dans tous les segments des filières.  
  
Si on prend les pays du bassin méditerranéen, qui se sont lancés là-dedans dans les années 80 par exemple, la Tunisie, le Maroc, le résultat est assez décevant, du point de vue du verrouillage, du cantonnement de ces pays comme sous-traitants purs dans les phases d'assemblage et de l'inexistence d'un phénomène de remontée de filière justement d'acquisition des autres segments plus élaborés.
- Les délocalisations dans les services devraient un peu modifier la donne?
- La c'est un espoir qui peut aussi être une illusion, pourquoi? Parce que le phénomène nouveau c'est que les services sont touchés également par ce phénomène de délocalisation, de réimportation du produit final simultanément, ce qui est un paradoxe pour les services. Mais si c'est uniquement pour faire des centres d'appel, de la saisie informatique, de la comptabilité ou des choses très standardisées, si on se satisfait d'être des sous-traitants d'entreprise qui nous utilisent comme simple sous traitants, on peut avoir le même effet que pour les entreprises d'habillement etc.. dépendant de la volatilité des entreprises en matière de délocalisation, parce qu'elles peuvent se retirer aussitôt. On voit bien que les taxitel, les taxis bleus dont j'ai parlé tout à l'heure, se sont retirés du Brésil pour revenir en France. C'est pas parce que c'est des services que cela va être meilleur.
- La solution c'est quoi? C'est le transfert des connaissances, parce que malheureusement il nous reste peu de temps..
- Oui le paradoxe il est là et dans le livre que je viens d'écrire, j'insiste beaucoup là-dessus, le paradoxe c'est que dans la mondialisation les pays du sud ont une place plus grande par l'émigration internationale, par les transferts des revenus des migrants, par les phénomènes de compétence, de diaspora etc...que par les investissements directs. Et on ne joue pas assez cette carte là, alors que les gisements de possibilité de rattrapage par les diasporas est plus importante, la c'est une autre affaire, de politique d'immigration, de partage des bénéfices du brain drain, mais je crois que pour les pays du sud, il y a à regarder cette question de connaissances, de leurs avantages en matière de services, sevices de connaissances et des possibilités qu'ils peuvent avoir de court.circuiter les étapes de passage par l'industrie pour aller directement vers justement l'économie des services.
- Merci Helmut Mouhoud, je rappelle que vous êtes économiste a l'université de Paris Dauphine, votre dernier livre, mondialisation et délocalisation des entreprises aux éditions la Découverte, collection Robert.